

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

ID : 061-226100014-20221209-DAJA41CP912-DE



POLE SOLIDARITES
Direction de l'enfance et des familles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du 09 DÉCEMBRE 2022

DOSSIER N° 41.

Reçu en Préfecture le :

Publié en ligne le : **13 DEC. 2022**

Certifié exécutoire

Pour le Président et par délégation

TITRE : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX
ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE CADRE
DU SEGUR DE LA SANTE

Le **09 DÉCEMBRE 2022**, la Commission permanente du Conseil départemental s'est réunie dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe de BALORRE, Président du Conseil départemental

ETAIENT PRESENTS : Christophe de BALORRE, Jean-Pierre FERET, Anick BRUNEAU, Sophie DOUVRY, Marie-Françoise FROUEL, Laurent MARTING, Valérie ALAIN, Jean-Vincent DU LAC, Patrick RODHAIN, Virginie VALTIER, Jocelyne BENOIT, José COLLADO, Brigitte GASSEAU, Frédéric GODET, Béatrice GUYOT, Frédéric LEVEILLE, Béatrice METAYER, Joaquim PUEYO, Sylvie SERAIS, Stéphane TERRIER

ETAIENT ABSENTS : Véronique LOUWAGIE

PROCURATION(S) : Jérôme NURY à Christophe de BALORRE,

NE PRENAIENT PAS PART AU VOTE :

NOMBRE ABSTENTIONS : 0

SEANCE DU 09 DÉCEMBRE 2022

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE CADRE DU SEGUR DE LA SANTE

La Commission Permanente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Orne du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la Présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Orne du 1^{er} Juillet 2021 portant délégation à la Commission permanente,

Vu la délibération n°3.048 du Conseil départemental de l'Orne du 10 décembre 2021 relative au vote du budget primitif 2022 au titre de l'enfance famille,

Vu la délibération n° 3.021 du Conseil départemental de l'Orne du 1^{er} Juillet 2022 relative au vote du budget supplémentaire 2022,

Vu les délibérations n° 1.025 du Conseil départemental de l'Orne des 30 septembre et 9 décembre 2022 relatives au vote des décisions modificatives de septembre et de décembre 2022,

Considérant la volonté du Département de soutenir les établissements et services de la protection de l'enfance de l'Orne et de valoriser sa politique en matière de prévention et protection de l'enfance,

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE,

ARTICLE 1 : d'approuver le principe du versement de subventions aux établissements et services accompagnant des jeunes ornais exclusivement.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental de l'Orne à prendre les arrêtés relatifs au versement de subventions et de révision du prix de journée.

Vote à l'unanimité

Fait à Alençon, le **09 DÉCEMBRE 2022**
pour être porté au registre
des délibérations
Le Président du Conseil départemental
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La Directrice
des Affaires juridiques
et des Assemblées



Cécile PERTHUIS-ROBINEAU